

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES

Version: 2

Date de révision: 20/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES
1. 1. 1. Contient: • Hydroxyde de potassium
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Produit pour lave-vaisselle
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOLIPRO Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A
11 avenue Dubonnet
F-92407 COURBEVOIE
France
Tél: +33 (0)1 46 67 58 81
Télécopie: +33 (0)1 43 33 61 87
Courriel: solipro@boltonsolitaire.fr Site : www.solipro.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 191721
1. 6. N° code du produit: S470847

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. mét. 1 / SGH05 - H290 *
* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient: • Hydroxyde de potassium

2. 2. 3. Mention de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2. 2. 4. Prévention: P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 5. Intervention:

P303+ P361+ P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+ P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

2. 2. 6. Stockage:

2. 2. 7. Elimination: P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES

Version: 2

Date de révision: 20/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers:

La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• Tripolyphosphate de potassium en solution
- N° CAS: 13845-36-8

- Conc. (% pds) : 10 < C ≤ 15

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290

* SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1C - H314

• Hydroxyde de potassium

- N° CAS: 1310-58-3

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33

- Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314

• Silicate de sodium

- N° CE: 215-687-4 - N° CAS: 1344-09-8

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119448725-31

- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

• 1-Hydroxy ethylidene (1,1-diphosphonic acid)

- N° CE: 220-552-8 - N° CAS: 2809-21-4

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119510391-53

- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290

* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4. 1. 2. Inhalation:

En cas de malaise consulter un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 30 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion:

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4. 2. 1. Inhalation:

Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4. 2. 2. Contact avec la peau:

Provoque de graves brûlures.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

Prôvoque de graves brûlures, corrosion aiguë des yeux, cécité.

4. 2. 4. Ingestion:

graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES

Version: 2

Date de révision: 20/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Un incendie produira une épaisse fumée noire.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubrique 7 et 8.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. Conserver le produit dans son emballage d'origine. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du gel. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Conserver à l'écart des: acides |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Utilisation professionnelle |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | Composant: hydroxyde de potassium No.-CAS 1310-58-3
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):
2 mg/m3 |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES

Version: 2

Date de révision: 20/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

8. 2. 2. Protection des mains: Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.
Type de gants conseillés :
- Néoprène® (Polychloroprène)
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Eviter le contact avec la peau.
Porter des vêtements de protection appropriés.
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166
Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Pur à 20°C: 13
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1,19 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 10. Viscosité: Non concerné
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Réaction exothermique au cas de contact avec un acide.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter: Eviter :
- le gel
- les acides et acides forts
10. 5. Matières incompatibles: - métaux (aluminium..)
- métaux sensibles aux produits alcalins

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES

Version: 2

Date de révision: 20/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

10. 6. Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique peut dégager/former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes. Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

11. 2. 2. Contact avec la peau: Mélange classé H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Mélange classé H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

11. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

11. 3. Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11. 5. Information(s) supplémentaire(s): Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : - Hydroxyde de potassium et solutions aqueuses (CAS 1310-58-3): Voir la fiche toxicologique n° 35.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Conforme au règlement CEE 648/2004

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1719

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. - CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. - BIJTENDE ALKALISCHE VLOEISTOF, N.E.G. - ÄTZENDER ALKALISCHER FLÜSSIGER STOFF, N.A.G. - LIQUIDO ALCALINO CAUSTICO N.E.P.(contient de l'hydroxyde de potassium)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES

Version: 2

Date de révision: 20/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Code TREM-CARD:	80
14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 5. Code danger:	80
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales:	C5 274
14. 3. 7. Instructions d'emballage:	P001 IBC02
14. 3. 8. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non déterminé.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLIVAISSELLE BAR SPECIAL LAVE-VERRES/TASSES

Version: 2

Date de révision: 20/12/17

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

phosphates :>=5%-<=15%
Phosphonates: <5%

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

- 16. 5. 1. Date de la première édition: 04/01/16
- 16. 5. 2. Date de la révision précédente: 20/12/17
- 16. 5. 3. Date de révision: 20/12/17
- 16. 5. 4. Version: 2
- 16. 5. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-4-5-8-11-12-14-16